

COMMUNE DE NOYELLETTE

Compte rendu de la séance du 21 janvier 2020

La séance ouverte à 19h30 et close à 22h15.

Ordre du jour:

- validation plan de zonage du PLUi
- travaux église
- statuts AGEDI
- encaissement chèque
- ralentisseurs des 4 vents
- tours de garde élections municipales
- entretien espaces verts
- nettoyage du terrain adjacent à la mairie
- Questions diverses

Présents : Nadine VENDEVILLE, Jean Luc CLARISSE, Lucien DELANOY, Edmond PIERRON, Isabelle MILETTO, Gerard BALAVOINE

Absents : Caroline PUCHOIS, Vincent TRUFFIER, Nicolas DARLE

Représentés :

Délibérations du conseil:

Validation plan de zonage du PLUi (DE 2020 01)

La séance ouverte, Madame le Maire présente au Conseil Municipal le plan de zonage reçu de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois suite à la dernière réunion du 05 décembre 2019.

Elle rappelle qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal étudie et valide ce plan en émettant ou non d'éventuelles remarques.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide le plan de zonage en l'état sans émettre de remarques.

Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert " Agence de GEstion et Développement Informatique " (A.GE.D.I) (DE 2020 02)

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Madame le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

encaissement chèque dégrèvement taxe foncière (DE 2020 03)

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un chèque du centre des finances publiques, suite à un dégrèvement sur la taxe foncière 2019.

Elle précise que le chèque s'élève à 8 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à encaisser le chèque du centre des finances publiques.

Chantier insertion rénovation église (DE 2020 04)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, la proposition de la communauté de communes pour la prolongation du chantier d'insertion pour la restauration des murs intérieurs de l'église.

L'association REGAIN ayant une annulation de chantier suite aux conditions climatiques, il est proposé de prolonger la restauration des murs intérieurs de l'église jusqu'à la voute.

Pour se faire, le devis en matériaux s'élève à 2215 euros HT, auquel s'ajoute la location d' un échaffaudage durant 3 semaines chez Réatub, le devis s'élevant à 2400 euros HT. En sus de ces frais, le coût de main d'oeuvre se calculera sur le temps passé pour les travaux soit 1000 euros HT par mois.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide cette proposition de restauration ainsi que la location de l'échaffaudage.

Monsieur Delanoy précise qu'avant la validation définitive, il aurait été bien de rassembler la commission église et cimetière avant de prendre toute décision définitive sur la poursuite du chantier d'insertion. Madame VENDEVILLE s'en est excusée car il fallait donner une réponse très rapide, de ce fait elle a contacté son premier adjoint, Mr CLARISSE qui est venu constater le sous bassement fini et a approuvé la proposition de continuer la restauration jusqu'à la voute. Il a été précisé de ne pas toucher à la fresque des fleurs de Lys et de la laisser dans son jus.

Renouvellement contrat entretien espaces verts (DE 2020 05)

Madame Le Maire informe que le contrat d'entretien des espaces verts arrive à échéance.

Elle présente, pour 2020, le devis de renouvellement de l'entreprise DHEDIN parcs et jardins qui s'élève à 4962.71 euros HT pour intervenir sur la départementale rue d'Arras, Chemin du gué, Chemin du marais, au cimetière et à la Mairie - Eglise.

Après avoir délibéré, le conseil municipal unanime, donne son accord pour le renouvellement du contrat d'entretien des espaces verts par l'entreprise DHEDIN.

Mise à nu du terrain adjacent à la mairie (DE 2020 06)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité d'entretenir le terrain adjacent à la mairie que la commune vient d'acquérir.

Pour ce faire, elle explique que plusieurs entreprises ont été contactées pour établir un devis cependant, malgré les relances, seule l'entreprise Dhédin parcs et jardins a répondu. Le devis s'élevant à 2810 euros HT pour l'arrachage des arbres, le nivellement du terrain, arrachage des plantes sur le trottoir, son terrassement et la pose d'un gaurain noir, l'entretien du terrain 5x dans l'année.

Après délibération, le Conseil Municipal, unanime, valide la proposition de Madame le Maire de faire intervenir l'entreprise Dhédin parcs et jardins pour la création du trottoir et l'entretien du terrain.

Autres sujets ne nécessitant pas de délibérations :

Tours de garde des élections municipales 2020 :

| | DIMANCHE 15/03/2020 | DIMANCHE 22/03/2020 |
|---------------------|---|---|
| 8H00 à 10h30 | VENDEVILLE Nadine LEGRAND Alice | VENDEVILLE Nadine LEGRAND Alice |
| 10H30 à 13h | CLARISSE Jean-Luc PIERRON Edmond PEIXOTO Isabelle | CLARISSE Jean-Luc PIERRON Edmond PEIXOTO Isabelle |
| 13h à 15h30 | BALAVOINE Gérard PUCHOIS Caroline | BALAVOINE Gérard PUCHOIS Caroline |
| 15h30 à 18h | DELANOY Lucien DARTIQUE André | DELANOY Lucien DARTIQUE André |

Dans le cas où ce planning prévisionnel ne conviendrait pas, la personne concernée est priée de trouver une personne pour la remplacer et de tenir informer la mairie afin que le tableau soit mis à jour pour les élections.

Ralentisseur de la rue de 4 vents :

Le Conseil Municipal propose la pose d'une chicane pour ralentir la rue des 4 vents. Contrairement au devis proposé, il n'est intéressé que par une seule chicane, la longueur de la rue étant trop courte pour en mettre 2.

Madame le Maire va contacter l'entreprise pour définir à quel endroit la poser et faire un nouveau devis.

Logement en location à Mr Malheiro :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Malheiro s'est présenté en mairie pour demander le changement de sa porte de garage et ses fenêtres. De la condensation est régulièrement présente sur sa porte de garage.

Mr Malheiro précise qu'il regrette de ne pas avoir pu acheter la maison il y a 25 ans du fait que le Maire de l'époque lui ait refusé.

A ce jour, le Conseil Municipal évoque la vente de la maison plutôt que de répondre favorablement à sa demande de travaux.

Fait à Noyellette, le 23/01/2020

N. VENDEVILLE, Maire

Mr CLARISSE J-Luc

Mr DELANOY Lucien

Mr PIERRON Edmond

Mme MILETTO Isabelle

Mr BALAVOINE Gérard

~~Mme PUCHOIS Caroline~~

ABSENTE